

Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiment

Organismes visés

Ce programme a pour but de faciliter l'achat, la rénovation ou l'aménagement de bâtiment dont un organisme est locataire ou propriétaire.

Organismes visés

Le programme s'adresse à tous les organismes admis.

Nature de l'aide

L'aide municipale consiste en une subvention pouvant représenter jusqu'à 30 % du total des dépenses admissibles calculées jusqu'à un montant maximal de 5 000\$. Les subventions accordées, en vertu du présent programme, seront versées aux organismes en un (1) versement dès l'acceptation de la demande de subvention.

Conditions particulières

Le programme d'aide ne peut s'appliquer qu'une (1) seule fois tous les cinq (5) ans. Le bâtiment, ou l'espace faisant l'objet de la demande, doit être sur le territoire de la Ville de Terrebonne. L'organisme demandeur peut être propriétaire ou locataire du bâtiment ou de l'espace en question à l'exclusion des bâtiments municipaux. Tout programme de promotion ou de publicité en lien avec cette subvention de l'organisme devra faire mention du soutien financier de la Ville de Terrebonne.

Critères d'analyse des projets

Les demandes des organismes admissibles seront étudiées et analysées selon des critères bien précis et à la lumière des informations reçues.

Voici les principaux critères sur lesquels les dossiers seront évalués :

- La demande doit être en lien avec la nature des activités de l'organisme ;
- L'urgence de l'achat, de la rénovation ou de l'aménagement du bâtiment ou de l'espace locatif ;
- La plus-value de l'achat, de la rénovation ou de l'aménagement du bâtiment ou de l'espace locatif pour le déroulement des activités ;
- La capacité de l'organisme à assumer la balance des coûts rattachés à la dépense ;
- La prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les familles ;
- La concordance entre les diverses politiques municipales et le projet soumis.

Conditions générales

- L'organisme bénéficiaire du soutien financier en vertu d'un programme municipal est tenu d'employer les sommes obtenues aux fins du projet présenté lors du dépôt de la demande. Les montants ne peuvent être transférés pour un autre projet ou autre opération de l'organisme.
- Sur demande, l'organisme est tenu de faire la démonstration que les montants obtenus ont bel et bien été dédiés au projet présenté lors du dépôt de la demande. Par conséquent, la Ville peut exiger des documents détaillant, par exemple, les achats et dépenses faits par l'organisme, l'affectation des ressources humaines rémunérées en tout ou en partie grâce au financement, le bilan financier du projet, et toute autre preuve justificative jugée nécessaire.
- Les montants obtenus par un organisme sont non transférables à un autre organisme.
- L'organisme bénéficiaire ne peut servir de prête-nom pour une autre organisation.
- Toute modification au projet pour lequel le financement a été obtenu doit être approuvée par la Direction du loisir et de la vie communautaire.

Critères généraux d'évaluation des demandes

Présentation générale de la demande	/5
Admissibilité de la demande	/15
Diversité des sources de financement	/20
Capacité à financer le reste du projet	/30
Nécessité / Plus-value du projet	/20
Prise en compte des clientèles particulières	/10

Documents exigés

Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- Une copie de la résolution du conseil d'administration appuyant la demande de subvention au programme ;
- Tout autre document expliquant plus en détail le projet soumis de façon à répondre aux critères d'analyse ;
- Une estimation ou des factures des coûts réalisées par un entrepreneur ou un fournisseur.

Annexe - Formulaire

Coordonnées

Nom complet de l'organisme (Registraire des entreprises)

Le numéro d'entreprise (NEQ)

No civique, app (si applicable)

Rue

Ville

Code postal

Courriel public

Identifier le demandeur de l'organisme auprès de la Ville

Nom

Téléphone résidence/cellulaire

Courriel

Fonction au sein de l'organisme

Description du projet

Titre du projet : _____

Décrivez de façon précise en quoi consiste le projet :

Pour quelles raisons désirez-vous procéder à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de votre bâtiment ou local ?

Comment ce projet améliorera-t-il l'offre de services ou d'activités pour votre clientèle ?

En quoi ce projet cadre-t-il dans le plan de développement de vos activités ou services ?

Pourquoi la Ville devrait-elle vous soutenir financièrement dans ce projet ?

Est-ce que vous avez fait des demandes de soumission à des entreprises (cochez: le ou les):

- De Terrebonne
- Régionaux
- Provinciaux

Autres, précisez:

Budget

Veillez inscrire les prévisions budgétaires du projet. Les revenus devront être égaux aux dépenses.

J'utilise le tableau pour présenter ma demande

Le budget est joint à la demande (cochez)

Tableau des revenus et des dépenses

Les sources de revenus	Montants \$	Pourcentage du total %
Revenus de subventions (gouv., MRC)		
Revenus d'activités de financement		
Revenus de commandite		
Participation financière de votre association		
Montant demandé		
Montant total des revenus		

Les dépenses	Montants \$	Pourcentage du total %
Rémunération du personnel et avantages sociaux		
Contrat de service (soumissions, factures)		
Fournitures et approvisionnement nécessaires à la réalisation du projet		
Montant total des dépenses		

Présentation et dépôt du formulaire de demande de subvention

Les organismes doivent adresser leur demande officielle de subvention à la Direction du loisir et de la vie communautaire de la Ville de Terrebonne qui la transmettra à un comité d'étude mandaté à cette fin. Ce dernier présentera ses recommandations au conseil municipal à partir des critères mentionnés précédemment.

Date limite pour transmettre votre demande	Réponse de la Direction au plus tard le
15 avril	30 juin
15 octobre	23 décembre

Documents complémentaires à joindre

Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- une copie de la résolution du conseil d'administration appuyant la demande de subvention au programme ;
- tout autre document expliquant plus en détail le projet soumis de façon à répondre aux critères d'analyse ;
- une estimation ou des factures des coûts réalisées par un entrepreneur ou un fournisseur ;
- une copie du permis de construction ou de rénovation s'il y a lieu.

Application de la présente politique

L'application de la présente politique relève du comité d'étude mandaté à cette fin.

Signature

JJ/MM/AAAA

À retourner

Par courriel à: loisirs@ville.terrebonne.qc.ca

Par la poste:

Ville de Terrebonne - Direction du loisir et de la vie communautaire

Formulaire achat, rénovation, aménagement de bâtiment

102 - 940, montée Masson, Terrebonne (Québec) J6W 2C9

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la Direction du loisir et de la vie communautaire au 450 961-2001, poste 4000.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Est-ce que l'organisme respecte les critères d'admissibilité?

Oui Non

Est-ce que nous avons reçu les documents exigés?

Oui Non

Est-ce qu'un accusé de réception a été envoyé?

Oui Non

Commentaires du conseiller:

Montant demandé	\$
Montant admissible	\$

Signature du conseiller

Date